

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201217-124-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

**N°124/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 décembre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre 2020,

**Objet de la délibération**  
**Plan Climat Air Energie**  
**Territoire : Approbation**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	76
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	5
- Votants	89

Résultat du vote	
- Pour :	89
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt,

Le dix-sept décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, Mme Estelle BOURNEZ à Mme Colette GROLEAU, M. Franck COLLINET à M. Gérard COULET, Mme Vanessa DORDOR à M. Christophe JOUVIN, Mme Danièle FIETER à M. Claude CURIE, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, M. Jacques MAURICE à M. Pascal PERCIER, M. Boris PIERRET à Mme Patricia LABERTERIE

**Procuration**

M. Claude CHATELAIN par M. Nicolas CHEVRIAUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Pascal GOSSE par M. Frédéric MAURY, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)s**

Mme Bernadette FAILLENET, M. Gilles SIMON, Mme Justine DIAS PEREIRA

**Absent(e)s**

Mme Christine BREUILLOT, M. Michel DEBRAY, Mme Maryse FAILLENET, Mme Christine JEANNEY, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Félix CHOPARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La communauté de Communes Loue Lison a acté par délibération n° 161/17 du 16/10/2017, le lancement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 qui désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique.

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET doit comporter un diagnostic territorial, une stratégie, un plan d'action et un dispositif de suivi et d'évaluation portant sur les sujets suivants :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire,
- Le renforcement du stockage carbone sur le territoire,
- La maîtrise de la consommation d'énergie finale du territoire,
- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques,
- La production et la consommation d'énergies renouvelables, ainsi que la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage,
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur,
- Les productions biosourcées à l'usage autre qu'alimentaires,
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration,
- L'adaptation au changement climatique.

Le projet de PCAET arrêté est soumis pour avis à l'autorité environnementale, au conseil régional et au Préfet de Région. Le PCAET est également soumis à une consultation électronique du public. Une fois ces différents avis recueillis et intégrés, la version définitive du PCAET doit être approuvée en Conseil Communautaire.

L'élaboration du projet de PCAET a nécessité la mobilisation et l'implication par la Communauté de Communes Loue Lison de nombreux partenaires associatifs et institutionnels du territoire afin de permettre à un large public d'exprimer attentes et propositions en lien avec les enjeux climat-air-énergie.

Le PCAET de la Communauté de Communes Loue Lison comprend 3 grandes parties :

- 1- Le diagnostic,
- 2- La stratégie territoriale,
- 3- Le plan d'action.

En complément de ces documents, vient l'évaluation environnementale stratégique du PCAET, conformément à l'article R. 122-17 du code de l'Environnement.

Pour répondre aux enjeux identifiés par le diagnostic, et en tenant compte des objectifs fixés au niveau national et régional, la collectivité s'est fixée des objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que des objectifs de développement de la production d'énergies renouvelable. Ces objectifs à l'horizon 2050 sont les suivants :

Enjeux	Objectif à l'horizon 2050
Consommations énergétiques	- 38 %
Production d'EnR	+ 170 %
Émission de GES	- 49 %

La stratégie retenue par la CCLL se décline autour de 5 orientations. Il s'agit de faire de la CCLL :

- un territoire sobre en énergie ;
- un territoire producteur d'énergies renouvelables ;
- un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique ;
- un territoire de proximité à haute qualité de vie ;
- un territoire sobre et innovant qui mobilise l'ensemble des acteurs dans la démarche PCAET.

**Un programme de 36 actions** a ensuite été décliné autour de ces orientations et axes stratégiques. Sa co-construction est issue des priorités et propositions identifiées au cours des différents temps de concertation.

L'ensemble des documents constitutifs du PCAET a été soumis au Conseil Communautaire le 16 décembre 2019 qui a validé l'arrêt du PCAET par la délibération n°155/19.

Le projet arrêté a été déposé sur la plateforme de l'ADEME le 14/01/2020, dépôt valant saisine du conseil régional et du Préfet de Région. Le conseil régional et le Préfet de Région ont émis un avis favorable sur le projet.

Le projet arrêté a ensuite été soumis le 27/01/2020 à l'avis de l'Autorité environnementale qui a émis un avis favorable.

Suite aux élections municipales et intercommunales, une présentation du PCAET a été faite aux élus le 23/09/2020 suivi d'une seconde présentation en Conseil Communautaire le 15/10/2020. Un support de présentation simplifié a ensuite été mis en ligne sur le site internet de la CCLL afin de permettre aux habitants de découvrir les enjeux du PCAET et quelques actions ambitieuses qu'il porte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201217-124-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

La mobilisation autour de ce projet a été élargie à la population au cours de la phase de consultation du public qui s'est déroulée du 15/10/2020 au 15/11/2020. Afin d'informer l'ensemble des élus et habitants du territoire de cette phase, un avis de consultation du public a été envoyé à l'ensemble des communes de la CCLL le 01/10/2020 et un communiqué de presse a été envoyé aux médias locaux. Cette consultation s'est organisée sur le site internet de la Communauté de Communes Loue Lison et en version papier sur les 3 pôles.

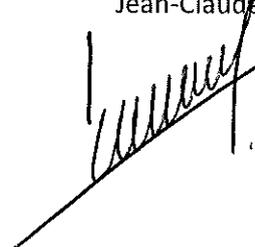
À l'issue de ces démarches, le projet de plan d'action a été actualisé pour tenir compte des différents avis reçus sans modification de la stratégie et du plan d'action. Les modalités de prise en compte des différents avis recueillis au cours des différentes étapes de consultation sont précisées dans la déclaration environnementale en annexe.

Les 36 fiches Action du Plan seront mises en œuvre suivant une programmation pluriannuelle à établir en cohérence avec le projet de mandat qui sera validé en mars 2021 mais également dans le respect de la règle de l'annualisation comptable et enfin concomitamment à la signature à venir des conventions de partenariat avec les financeurs et/ou les porteurs d'action.

Le Conseil Communautaire, invité à délibérer, approuve à l'unanimité le programme d'action du Plan Climat Air Énergie Territorial 2021-2027.

Fait et délibéré en séance, le 17.12.20

Pour extrait conforme  
Jean-Claude GRENIER  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201217-124-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201217-124-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020